



**Procès-verbal de la séance ordinaire
du Conseil général de la Ville de Boudry
du lundi 24 juin 2019**

La séance du Conseil général, réuni à l'Hôtel-de-Ville, à 20h00, est ouverte et présidée par M. A. Sandoz, président.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 6 mai 2019 - correspondance
3. Rapport de gestion et comptes 2018
4. Nomination du bureau du Conseil général pour la période 2019 - 2020
 - a) du président
 - b) du premier vice-président
 - c) du deuxième vice-président
 - d) du secrétaire
 - e) du secrétaire-adjoint
 - f) de deux questeurs
5. Nomination d'un membre au Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées Boudry-Cortailod, en remplacement de M. David Aubry, démissionnaire
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à l'adoption du règlement fixant les modalités du stationnement situé sur le domaine public de la Ville et Commune de Boudry
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 360'000.00 ayant pour objet la réfection de la toiture plate de la salle de gymnastique du Collège de Vauvilliers. *Clause d'urgence*
8. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 566'400.00 ayant pour objet le renouvellement du Pont Bois-Coinchiez (Passage Supérieur de Boudry)

9. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry ayant pour objet une demande de crédit d'engagement de CHF 46'667.00 pour participer à l'augmentation du capital-actions de TransN
10. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry en réponse à la motion déposée par le groupe PS et intitulée « Pour un aménagement piétonnier sécurisé le long de la route des Gillettes »
11. Informations du Conseil communal
12. Questions

Le président salue l'assemblée et propose d'observer une minute de silence en hommage au Conseiller communal M. Yves Aubry décédé récemment.

De plus, il informe qu'on lui a signalé un oubli à l'ordre du jour. Dans la procédure des nominations, il y a également lieu de prévoir la nomination des commissaires de la commission de gestion et des finances. Il propose de l'insérer juste après la nomination du bureau du Conseil général, donc après le point 4 à l'ordre du jour.

1. Appel

27 conseillers généraux sont présents.

Mmes A. Fivaz-Meisterhans, C. Maspoli et M.-J. Weber, ainsi que MM. S. Agbaro, D. Criado Garcia, D. Keller, S. Keller, A. Mary et P. Vaudroz sont excusés. Mme E. Bove-Righini Saam et MM. S. Aboa et O. Sylla sont absents.

La majorité absolue est fixée à 14.

2. Procès-verbal - correspondance

Le président demande s'il y a des remarques concernant le procès-verbal du 6 mai 2019.

M. K. Atchade, au nom du PLR, dit qu'il a juste une remarque au sujet du procès-verbal, concernant la correspondance qui n'a pas été lue lors de la dernière séance. Il cite l'art. 29 du RGC : « le président reçoit la correspondance adressée au Conseil général et lui en donne connaissance et la met à disposition de ses membres à sa prochaine réunion ». Donc, il estime que le président était dans son droit de ne pas lire la lettre, par contre, il avait le devoir d'en donner connaissance.

M. D. Schürch pense avoir une certaine responsabilité sur le fait que cette lettre n'ait pas été lue. Toutefois, il dit que ce n'était pas de la correspondance, mais le procès-verbal de l'assemblée d'un certain nombre de commerçants de la rue Louis-Favre. Que la correspondance soit lue, c'est normal, par contre s'il faut également lire tous les procès-verbaux de n'importe quelle société, même pas constituée dans le cas précis, il ne pense pas que cela sera possible de s'en sortir.

M. K. Atchade, répond qu'il est totalement d'accord avec ce qu'a dit M. D. Schürch et qu'il ne va pas entamer une discussion. Il est d'accord qu'un procès-verbal ne soit pas lu, mais il trouve que le président a le devoir de communiquer cette correspondance à son Conseil général.

Au vote, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Le président lit trois courriers.

Lecture de la lettre de démission, avec effet immédiat, de M. Ch. Moreau du Conseil général, de la commission Sports, Loisirs et Culture et de la commission de la sécurité, de la police du feu et de la circulation.

Lecture de la lettre de M. J.-D. Bourquin, domicilié à Cortaillod, au sujet du chantier du Vivier dans la zone du Pervou.

M. J.-P. Leuenberger répond. Il explique que le canton a établi des cartes de danger. Il rappelle qu'il n'y a pas si longtemps Dombresson a été touché. Ces cartes indiquent là où il pourrait y avoir, par exemple, une inondation ou une rivière qui sort de son lit. Sur la base de cette carte, le canton a ordonné aux communes de traiter ces divers dangers par ordre de priorité. Pour Boudry, il y a cinq dangers naturels majeurs. Deux endroits ont déjà été traités, le Pont des Clées et le Pont des Repaires. Il reste le Vivier, le Merdasson et les bords de l'Areuse au niveau de la crèche Philipp Morris. Pour ce genre de travaux, la commune est maître d'ouvrage et doit obtenir ce permis de construire. Ce dernier a été alloué en prenant référence auprès du Service de la faune. De dire que c'est inutile parce qu'il y a un système qui maîtrise l'écoulement en amont n'est pas vrai, ce dernier est fait pour le beau temps et lorsqu'il y a un peu plus d'eau, il faut une construction un peu plus solide. Il dit que M. Bourquin ferait aussi bien de s'adresser à sa commune, parce que Cortaillod est aussi impliquée. Les services techniques de Boudry ont contacté les services techniques de Cortaillod afin qu'ils participent aussi à cette consolidation, c'est-à-dire financièrement.

Lecture de la lettre de Kull Optique, rue Louis-Favre 13-15, au sujet du dépôt d'un recours à l'encontre de l'arrêté de circulation du 3 avril 2019 cosigné par 16 commerces ou entreprises de Boudry.

Le président précise qu'il n'a pas reçu la liste des cosignataires, mais ce document peut être consulté auprès de l'administration communale.

3. Rapport de gestion et comptes 2018

M. D. Schürch déclare que l'organe de révision ne retient qu'une seule chose importante, chose connue, c'est que Boudry ne respecte pas les règles du frein à l'endettement pour cet exercice puisque la commune a investi à peu près 5 mio de francs, ce qui correspond à un taux d'autofinancement de plus de 40%. Toutefois, il faut quand même admettre que la commune a pu financer tout ceci avec les provisions en cash qui avaient été faites pendant les précédents exercices. Dès lors, cette notion est une notion comptable. Il ne sera pas possible de répéter l'exercice tel quel plusieurs années de suite, mais peut-être qu'il faudra y déroger encore cette année, parce qu'il y a certaine incertitude au niveau des rentrées fiscales des personnes morales.

M. J.-P. Mösch, au nom de la commission de gestion et des finances, déclare que la commission a examiné avec attention le rapport de gestion et les comptes et a été partagée par deux sentiments contraires. Le premier, extrêmement positif, pour remercier vivement et féliciter le Conseil communal et son antenne de comptabilité pour le travail gigantesque et couronné de succès, représenté par ces dossiers. La commune a pu financer sans nouveau emprunt plus de 7 mio de travaux divers, dont 2 mio pour la recapitalisation de Prévoyance.ne et avec un petit bénéfice de CHF 63'000.00. En plus, la commune a pu diminuer la dette de 1,3 mio, ce qui est véritablement très appréciable. Le deuxième point, négatif celui-là, est représenté par plusieurs à-coups, dont par exemple une correction de

CHF 700'000.00 sur la taxation d'une grosse entreprise de la ville, imposée par l'Etat après une correction de taxation de 2016, faite par l'Etat en 2018. L'impossibilité réelle de savoir ce qui va se passer durant 2019 et 2020, au niveau des rentrées d'impôts, que ce soit au niveau des personnes morales dues à la nouvelle imposition ou des personnes physiques où Boudry risquera aussi des baisses ou de la nouvelle péréquation cantonale. Il est à noter en outre que la commune perd environ un demi-million de rentrée d'impôts chaque année par suite d'actes de défaut de bien. La commission encourage vivement le Conseil communal d'être particulièrement prudent quant aux dépenses à envisager durant ces prochains mois et souhaite être à ses côtés. La commission a adopté le rapport en question à l'unanimité.

M. N. Rousseau, au nom du PS, dit qu'il a pris connaissance des comptes 2018 de la Ville de Boudry, ainsi que du rapport préliminaire du Conseil communal. Il se félicite évidemment de leur résultat ; malgré les aléas, ces comptes restent bénéficiaires. En introduction, il tient à remercier nos autorités et l'administration des efforts accomplis pour présenter des comptes qui restent malgré tout positifs, ce qui d'ailleurs s'inscrit dans une tendance récente qu'il juge encourageante et qui à terme devrait permettre à notre Ville d'améliorer encore sa situation financière de façon significative et notamment de réduire sa dette. En ces temps où l'action publique suscite parfois des remarques acrimonieuses, voire des contestations juridiques, il tient à réitérer notre soutien à l'exécutif pour tous ses efforts tendant à revaloriser Boudry, à lui conserver une certaine autonomie de gestion, notamment au plan de ses finances, de ses infrastructures scolaires et de son aménagement territorial. Sur le fond, le parti socialiste partage les constats du Conseil communal, notamment sur les points suivants : il constate que dans l'ensemble, les autorités ont veillé à diminuer toutes dépenses inutiles, cela dans tous les secteurs et sans péjorer les services offerts à la population. Comme cela était espéré, le développement assez spectaculaire de la commune continue de se traduire par une nette augmentation de la population, mais avec là un certain bémol, une certaine stagnation des rentrées fiscales physiques, ce qui s'explique vraisemblablement par le fait que s'installent aussi chez nous beaucoup de familles avec enfants. Le Conseil communal a bien su et sait toujours anticiper certaines dépenses, et si les comptes se situent en-deçà du budget, cela tient essentiellement à une rectification imprévue sur l'impôt des personnes morales, comme le rapport le signale. Seul bémol, et c'est là une réserve qu'il a déjà exprimée ici à plusieurs occasions, notamment lors du vote du budget 2019, il ne faudrait pas trop différer certains investissements, certains qui étaient prévus d'ailleurs n'ont même pas toujours été réalisés. Mais, fait encourageant à relever, il constate aussi que des particuliers s'investissent de plus en plus dans l'animation de la commune : patinoire en hiver, parcours de l'eau, marché mensuel au centre, animations diverses dans le Vieux bourg, création d'activités récréatives de quartiers, autant d'initiatives susceptibles d'accompagner et de renforcer l'effort communal d'investissement. Pour l'avenir, il fait preuve du même optimisme mesuré que le Conseil communal, étant donné les faits suivants : dès l'année dernière déjà, et ce malgré la rectification susmentionnée, certaines grandes entreprises de la place se voient désormais imposées, ce qui là également améliore la situation financière, même si Boudry n'est pas totalement à l'abri des aléas de la conjoncture internationale et que l'avenir de Celgène sur la commune demeure encore incertain. L'Etat tente toujours de reporter certaines de ses charges sur les communes, par exemple en matière de routes, mais les présents comptes montrent que Boudry a su anticiper ce phénomène. Un phénomène de report pourrait toutefois s'amplifier, étant donné les plans successifs d'économies que le Conseil d'Etat se propose encore de réaliser dans les prochaines années, en y associant les communes, évidemment invitées à passer à la caisse. Quant à notre rapprochement avec d'autres communes voisines, Cortaillod, voire Milvignes, force est de constater qu'il n'est pas encore d'actualité, étant donné le manque d'enthousiasme des éventuels futurs partenaires, ce qu'il regrette profondément. Il espère aussi que malgré les oppositions qu'elle suscite de la part de certains esprits toujours enclins à la critique, la revitalisation du centre-ville accroîtra encore l'attractivité de Boudry et renforcera de ce fait son assise financière. En fonction de toutes ces considérations, et sous réserve de quelques questions que les membres poseront sur tel ou tel point de détail, le parti socialiste acceptera à l'unanimité les comptes 2018 de notre commune.

M. B. Geiser, au nom du PLR, dit que le rapport concernant la gestion et les comptes de l'année 2018 a retenu toute son attention et qu'il l'a donc étudié avec intérêt. Il l'a trouvé très complet et intéressant dans sa présentation avec force détails et informations. Il est très satisfait de la gestion tout en reconnaissant avec le Conseil communal qu'il va falloir être prudent pour les dépenses et investissements à venir. Le PLR sera attentif, à l'avenir, pour étudier avec attention les dépenses qui lui sera proposées. La situation de Prévoyance.ne l'a interrogé, 2 millions de dépenses, cela ne laisse pas insensible. Il se demande si cela est terminé ou si Boudry va encore être sollicité. Il demande aussi si le Conseil Communal connaît la part qui grève Prévoyance.ne à cause de la politique d'intérêts négatifs pratiqués par la Banque Nationale. Il souhaite remercier le personnel communal dans son ensemble d'avoir travaillé positivement à cette cause commune. Le groupe acceptera ce rapport dans sa majorité. Il demande la permission d'ajouter en son nom une remarque concernant les pages 9, 10 et 11 du rapport. Il y a une confusion dans l'expression de la fonction des personnes travaillant dans l'accueil parascolaire. L'éducateur social qu'il a été en travaillant plus de 40 ans dans les établissements spécialisés de ce canton et à l'établissement d'une Convention Collective de Travail appelée CCT-ES ne peut pas laisser passer cela. Exemple : une personne ayant fait un apprentissage d'assistant socio-éducatif obtient un CFC. Elle est donc ASE. Une personne ayant fait une formation en haute école spécialisée obtient un diplôme d'éducateur social ES ou HES. Ce sont deux niveaux de fonctions et de salaires différents. Il illustre son propos en prenant l'exemple de Mme Vanessa Frick qui en page 9, sous « départ », quitte son emploi en qualité d'apprentie éducatrice au 31.07.2018, le lendemain, soit le 01.08.2018, elle est engagée comme éducatrice mais, en page 10, il est indiqué qu'au terme de trois années d'apprentissage elle a obtenu son CFC d'assistante socio-éducative. Elle est ASE ou éducatrice ? Pour avoir une fonction d'éducatrice, elle devrait faire une formation complémentaire en HES et obtenir son diplôme. Il en déduit donc qu'en page 11, la partie rose concernant l'accueil parascolaire devra à l'avenir être corrigée en tenant compte de ses remarques en fonction du niveau de formation de personnes. Il demande la correction sur les prochains rapports et pas sur celui-ci pour ne rien compliquer. Il remercie l'assemblée pour son attention.

Mme M. Braghini lui répond qu'elle a pris note de ses remarques.

M. J.-M. Buschini pense qu'il y a une confusion entre éducateur/éducatrice et éducateur de la petite enfance. Ces jeunes filles peuvent également être éducatrice de la petite enfance.

M. R. Dubois a une question en son nom qui concerne la partie gestion, dans la partie du rapport des commissions. Il a lu dans le rapport de la commission de naturalisation et des agrégations que la naturalisation a été refusée à une personne qui l'avait demandée et que cette dernière est passée à deux reprises devant la commission. Il s'adresse à cette commission pour savoir, de manière anonyme bien sûr, quelles sont les raisons qui ont présidé à ce choix.

M. P. Quinche lui dit qu'entre la période où il était au Conseil communal avant et cette période-ci, c'est la première fois qu'il vivait un échec dans une candidature de naturalisation. En étant chargé de la sécurité publique, il s'occupe des demandes de naturalisation, mais il y a une commission et comme la présidente est présente ce soir, il lui demande si elle veut s'exprimer. Toutefois, il tient à dire qu'il y avait des faisceaux certains qui faisaient penser que cette personne-là était abuseuse de la situation et elle ne remplissait pas non plus les paramètres au niveau des dettes et vis-à-vis de la société. Il ne se permettra pas d'entrer davantage dans les détails.

M. D. Schürch souhaite tout d'abord encore répondre à la question de M. B. Geiser. Il dit que l'organigramme qui figure dans les comptes est un organigramme de fonctions et non de formations. Il donne l'exemple de l'administrateur qui est assis juste à côté de lui. Il n'y a pas de formation d'administrateur et pourtant il est administrateur. Effectivement, il y a plusieurs types de formations dans le social : éducateur/trice HES, éducateur/trice ES, ASP et aides ASP.

Au sujet des comptes, il remercie les groupes pour leur accueil. Evidemment, il était impossible de prévoir ce rétroactif d'impôts sur les personnes morales de 2016 de CHF 700'000.00 et il espère que cela ne sera pas la même chose pour cet exercice même si chacun le sait, il y a de grosses inconnues pour l'avenir de cette grande entreprise de la place et qu'il faudra faire avec. Le Conseil communal reste prudent dans ses dépenses, mais tiendra compte de ces éléments pour présenter le budget 2020, car en fin de de compte, à peine ces comptes votés, il se mettra au travail pour établir le budget 2020 et il va devoir, malheureusement corriger quelque peu les attentes au niveau de l'impôts et il rendra visite une fois de plus au service des contributions, mais les indications restent lacunaires et ont des effets de retard assez surprenants qu'une entreprise soit taxée définitivement deux ans après, surtout qu'il avait reçu des indications relativement claires en 2016 avec une vision du service des contributions qui était soi-disant prudente et c'est assez difficile à accepter. Toutefois, malgré ceci, les comptes restent noirs et ce n'est pas rien. Cela veut dire qu'au niveau de la maîtrise des dépenses, Boudry est dans le juste. Il a été présenté de nombreux rapports de 2015 à aujourd'hui, il a été proposé des nouveaux postes et des nouveaux pourcentages de poste en particulier dans le parascolaire. C'est une prestation qui attire justement de nombreuses familles avec des enfants, mais qui induit aussi, c'est visible à travers l'impôt des personnes physiques, une réduction de la masse fiscale des personnes physiques. Bref, le Conseil communal est assez heureux d'avoir réussi à offrir ces comptes positifs, même si ce n'est que légèrement, mais surtout d'avoir réussi à financer l'ensemble de ses investissements et à payer l'ensemble de ce que demandait la caisse de pension avec ses propres moyens. Ceci démontre que Boudry a eu raison de faire des réserves, malgré les nombreuses critiques du Service des communes, pendant qu'il était temps d'en faire. Boudry a pu investir 5 mio de francs alors qu'il était prévu d'en investir bien moins, mais c'est le rattrapage des investissements qui n'ont pas pu être faits en 2017. Il rappelle aussi qu'en 2017, il y avait un degré d'autofinancement de 240%, s'il ajoute les 40% de cette année et qu'il divise par deux, globalement Boudry reste encore largement positif et il serait même possible de faire encore un deuxième exercice avec le même degré d'autofinancement que cette année tout en restant avec une masse d'autofinancement positive. Il ne faut pas se plaindre, il est content d'avoir pu financer tout ceci sans emprunter, au contraire même de se désendetter. Il remercie l'assemblée de soutenir le Conseil communal et de valider et le décharger de cet exercice 2018.

M. B. Geiser demande si quelqu'un peut lui répondre au sujet de sa question sur Prévoyance.ne et des intérêts négatifs.

M. D. Schürch lui dit que Prévoyance.ne est presque comme la correction fiscale de CHF 700'000.00, c'est un mystère. Ils sont assez imprévisibles. Théoriquement, ce montant-là devrait permettre de ne plus payer grand-chose pendant bien des années, mais il faut juste rappeler que lorsqu'il est payé une somme pour Prévoyance.ne, ce n'est pas seulement pour la commune, mais aussi pour tous les syndicats dont Boudry fait partie, donc c'est pour cela que le montant est de 2 mio de francs. Au sujet des taux d'intérêts négatifs, c'est qu'il est possible d'emprunter aujourd'hui à des taux d'intérêts très bas, à court terme à 0%, pour 10 ans à 0.47% et parfois et à très court terme avec des intérêts négatifs et qui alors prête cet argent, la Caisse de pension de la police genevoise ou d'une commune riche dans le canton de Vaud, parce que cela leur coûte plus cher d'avoir cet argent dans une banque que de le prêter, même avec un taux d'intérêt négatif. Il dit qu'il a d'ailleurs récemment fêté avec l'administrateur et le responsable du service financier le premier emprunt avec un taux d'intérêt négatif en buvant une excellente bouteille d'œil de perdrix.

Le président propose de passer en revue les comptes.

Comptes de fonctionnement (p. 29 à 38)

Pas d'interventions.

0 – Administration générale (p. 39-48)

Mme E. Buschini, en son nom, a une question. En page 41, elle donne l'exemple du compte 31610.00 il a été dépensé CHF 60'000 en 2018 et le même montant en 2017, mais il n'y a rien qui avait été inscrit au budget. Et cela revient plusieurs fois dans ce chapitre. Elle aimerait connaître la raison pour laquelle ces montants n'ont pas été mis au budget.

M. D. Schürch lui dit que c'est une imputation interne, ce montant est donc neutralisé. L'exemple qu'elle a donné correspond au loyer du Pré-du-Chêne, pour l'administration. Avant il existait déjà un loyer au Pré-du-Chêne pour les travaux publics et même à l'époque, pour les services industriels. D'ailleurs, on lui avait posé une deuxième question en séance de groupe, au sujet du compte 38630.00 « Charges de transfert extraordinaires – assurances », c'est typiquement Prévoyance.ne et le revenu est retrouvé au compte 48630.00, en bas de page. Il y a plusieurs écritures de ce type qui sont liées à Prévoyance.ne. Ensuite, il y en a d'autres, un peu différentes, qui sont liées à des corrections exigées par notre réviseur qui tâche de faire respecter au mieux la nouvelle LFinEC. A chaque exercice, il y a quelques corrections.

1 – Ordre et sécurité publique (p. 49-53)

Pas d'interventions.

2 – Formation (p. 54-66)

Pas d'interventions.

3 – Culture, sports, Loisirs et Eglises (p. 67-78)

M. C. Buschini, en son nom, demande au sujet du compte 31440.00 (p. 67), commentaire « entretien annuel de la Tour Marfaux et horloge ». Est-ce que cette horloge est morte ou est-ce qu'elle a été réparée, si oui à quels frais ?

M. J.-M. Buschini lui répond que l'horloge a été réparée à titre provisoire, avec les moyens encore existants. Il dit que le système d'horloge est en bout de course et qu'il sait que dans un délai relativement bref, il faudra changer le système complet. Alors ça sera plus coûteux que cela.

4 – Santé (p. 79-80)

Pas d'interventions.

5 – Sécurité sociale (p. 81-85)

Pas d'interventions.

6 – Transports (p. 85-90)

Pas d'interventions.

7 – Protection environnement et aménagement (p. 91-100)

M. C. Buschini, en son nom, à la page 99, concernant la part communale à la COMUL – compte 36120.13. La part de Boudry s'élève à CHF 4.55, il aimerait savoir à quels retours financiers la commune a droit grâce à ce paiement.

M. D. Schürch lui dit qu'il n'y a aucun retour financier. En revanche, il y a des prestations, mais ces dernières concernent plutôt le dicastère de l'aménagement du territoire, donc M. J.-P. Leuenberger, puisque que maintenant, le travail se fait de manière régionale avec les plans d'aménagement régionaux, puis avec les plans d'aménagements locaux (PAL) pour lesquels vous êtes impliqués.

8 – Economie publique (p. 101-106)

Pas d'interventions.

9 – Finances et impôts (p. 107-120)

Pas d'interventions.

Comptes des investissements (p. 121-125)

Pas d'interventions.

Compte des bilans (p. 126-132)

Pas d'interventions.

Annexes (p. 133-161)

Pas d'interventions.

Le président revient à la remarque qu'il voulait faire préliminaire. Effectivement, de passer aussi rapidement un document qui a nécessité autant de préparation et de vérification, il sait que ces messieurs sont, non pas frustrés, mais simplement quelques fois étonnés que cela passe comme ça. Il veut les remercier, car il sait que cela demande du temps, que c'est le résultat de beaucoup d'heures de travail et il est sûr que ces remerciements sont partagés par l'assemblée.

M. D. Schürch rebondit sur les propos du président. Il dit qu'il est content que cela se passe ainsi, il serait plutôt inquiet si le débat prenait des heures. Cela signifie que le Conseil communal et l'administration ont fait un travail d'une certaine qualité, sans vouloir se vanter ou vanter la qualité des chefs de services.

M. B. Thomson, en son nom, trouve que tous ces documents concernant les comptes amènent de la confusion, il trouve que c'est difficile de comprendre toutes les différences entre les différents comptes.

Au vote, les comptes sont acceptés à l'unanimité.

4. Nomination du bureau du Conseil général pour la période 2019 - 2020

a) du président : M. V. Berger, au nom du PLR, propose M. A. Mary

Mme E. Buschini, en son nom, souhaite faire une petite remarque. Ce n'est pas qu'elle s'oppose à ce que cette personne accède à la présidence, mais il lui semble que cela fait plus d'une année qu'il n'a pas été présent aux séances et elle craint qu'il ne connaisse pas suffisamment le fonctionnement du Conseil général. Elle espère aussi qu'il sera présent à toutes les séances depuis la prochaine.

Il est élu tacitement (malgré une abstention).

- b) du premier vice-président : M. N. Rousseau, au nom du PS, propose M. A. Sandoz, qui est élu tacitement.
- c) du deuxième vice-président : M. V. Berger, au nom du PLR, propose M. J.-D. Böhm, qui est élu tacitement
- d) du secrétaire : M. N. Rousseau, au nom du PS, propose M. J. Buschini, qui est élu tacitement
- e) du secrétaire-adjoint : M. V. Berger, au nom du PLR, propose M. B. Pedrazzini
- f) deux questeurs : M. N. Rousseau, au nom du PS, propose M. K. Bangana et M. V. Berger, au nom du PLR, propose M. K. Atchade. Ces deux questeurs sont élus tacitement.

Le président sortant prononce un discours pour la fin de son année de présidence, puis reste en place, puisque M. A. Mary est excusé ce soir.

5. Nomination de la Commission de gestion et des finances

M. V. Berger, au nom du PLR propose les cinq membres sortants, MM. J.-P. Mösch, K. Atchade, S. Keller, B. Thomson et lui-même.

M. N. Rousseau, au nom du PS, propose les quatre membres sortants, Mme I. Zürcher Vuillaume, MM. J. Buschini, R. Dubois, et A. Sandoz.

Tous les neuf membres sont élus tacitement.

6. Nomination d'un membre au Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées Boudry-Cortailod, en remplacement de M. David Aubry, démissionnaire

M. N. Rousseau, au nom du PS, propose la candidature de M. S. Ciullo.

Ce dernier est élu tacitement.

7. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à l'adoption du règlement fixant les modalités du stationnement situé sur le domaine public de la Ville et Commune

M. P. Quinche dit que le Conseil communal s'est donné les moyens modernes pour le futur dans le cadre de la gestion du parcage de la cité en prenant exemple sur les villes de Neuchâtel et Yverdon, puisque d'autres petites communes s'y lancent aussi. Il pense que le rapport est assez explicite, mais il a cru comprendre qu'un article posait peut-être problème.

M. J.-P. Mösch, au nom de la Commission de la gestion et des finances, déclare qu'il s'agit d'un outil législatif qui permet de fixer enfin les bases concernant la mise en place de différentes mesures concernant le stationnement et l'implantation d'un système de vignette. Un commissaire a remarqué que le règlement définit des sommes maximales, mais pas de sommes minimales. Il a exprimé qu'il faudra y prendre garde pour éviter des dérives. Au vote, le règlement est accepté à l'unanimité.

M. B. Thomson, au nom de PLR, dit que c'est avec attention que le groupe a étudié ce rapport, longuement attendu. C'est dans l'air du temps de régler le temps de l'aire ... de stationnement. A l'instar d'autres communes du canton, il est temps d'adapter le règlement communal fixant les

modalités du stationnement situé sur le domaine public. D'ailleurs, le règlement présenté ce soir n'est pas une révolution en soit, mais basé sur les règlements déjà mis en vigueur dans d'autres communes du canton. C'est un fait que le nombre de véhicules ne cesse d'augmenter dans le canton et également à Boudry, mais le domaine public disponible pour les places de parc reste inchangé. Il s'avère donc nécessaire d'adapter la gestion de ce dernier pour satisfaire au mieux les besoins des habitants de la commune. Le règlement présenté ce soir va permettre au Conseil communal de mettre en place les arrêtés nécessaires pour atteindre cet objectif. Il faut admettre que la question de parage, comme la vitesse autorisée et d'autres aspects d'aménagements du domaine public, est un sujet sensible et avec les avis très variés et même divergents. Néanmoins, le PLR soutient à la majorité ce rapport. Il remercie l'assemblée de son attention.

Mme E. Buschini, au nom du PS, déclare que le groupe a étudié ce rapport avec intérêt et en remercie les auteurs. Quelques membres auraient souhaité qu'un montant minimal soit également stipulé dans ce rapport puisqu'ils leur semblent logique que les Boudryens participent financièrement à la mise en place de ce système. Ce rapport étant un copié-collé du règlement de la Ville de Neuchâtel, peut-être faudrait-il l'adapter aux conditions de Boudry. Dans les dérogations Art. 8, il est écrit : « Le stationnement sur les places signalées au moyen de l'indication « parage contre paiement » n'est pas taxé au-delà de 21 heures ». Le PS propose un amendement de remplacer 21 heures par 19 heures, ce qui correspond à l'heure de fermeture des magasins. Le parage gratuit dès 19 heures permettrait aux utilisateurs de la piscine, aux gymnastes des deux collèges, ainsi qu'à toutes nos sociétés locales de ne pas devoir payer lors de leurs répétitions ou leurs activités du soir. Même s'il appartient au Conseil communal d'adapter les modalités, il manque également une précision concernant le parage du weekend et des jours fériés et sa gratuité. Il est beaucoup parlé de vignettes dans ce rapport et les habitants de certains quartiers les attendent depuis plusieurs années. Elle demande si le Conseil communal peut assurer qu'elles seront disponibles dans les meilleurs délais. Dans la mesure où il sera tenu compte des remarques qui précèdent et si l'amendement proposé est accepté, le rapport sera soutenu par les membres du groupe. Elle remercie l'assemblée de son attention.

M. P. Quinche dit au sujet de l'amendement, « 21 heures » devrait être remplacé par « 19 heures », il remarque que les commerces ferment en effet à 19 heures, sauf le jeudi, ils ferment à 20 heures. Il aurait peut-être dû penser de mettre à 20 heures, mais si le groupe PS propose 19 heures, cela ne lui pose aucun problème et il espère que ses collègues du Conseil communal sont aussi d'accord. Il trouve que c'est une bonne suggestion et que c'est peut-être la petite remarque qui fait que ce règlement est adapté au giron de Boudry, avec une souplesse un peu plus importante et puisque c'est vrai qu'il manque beaucoup de place de parc à disposition de la population à partir de 19-20 heures, pour passer la nuit et retourner au travail le lendemain matin. C'est d'ailleurs dans ce sens-là qu'il faudra aussi peut-être décaler l'heure du matin. Les travailleurs ne partent pas forcément à 6 heures et le rapport donne cette liberté-là, c'est envisagé et prévu. Il laisse le soin à l'assemblée de voter l'amendement. Il répond encore au sujet de la gratuité des jours fériés et des dimanches. Il y aura des zones avec et des zones sans. Les zones touristiques de Boudry, la plage par exemple, il rappelle que tous les habitants de la commune peuvent acquérir une vignette annuelle pour le prix de CHF 10.00, ou le parking des Gorges, sont justement occupées les samedis et dimanches. Ces zones-là seront et resteront payantes. Mais il y en aura d'autres qui auront la gratuité. Il donne encore quelques chiffres car le parking est un problème planétaire. Il y a plus de 4000 véhicules annoncés sur le territoire communal et la commune a droit à environ 600 places de parc sur le domaine public, c'est un problème. Il essaie avec ce système de permettre un tournus sur les places de parc, qu'il y ait moins de voitures-ventouses. Les gens de Boudry, ce n'est pas trop grave, mais ce sont ceux qui se parquent chez nous pour pouvoir partir en tram plus loin ... Non, il dit que c'est une boutade.

M. N. Rousseau, en son nom, souhaite intervenir pour insister que ce règlement, ainsi que les arrêtés qui en découlent puissent faire l'objet d'une large information auprès de la population, cela pour couper court à certaines affirmations selon lesquelles la commune et ses autorités, c'est-à-dire toute

l'assemblée ici présente, décideraient de tout sans en informer personne, notamment dans ce domaine sensible et délicat de la circulation et du stationnement. Il ajoute qu'il ne faut pas s'y tromper, ce qui paraît ici évident et nécessaire ne l'est pas pour tout le monde, notamment pour ceux qui viennent de recourir contre l'arrêté sur la modération de la circulation dans le Vieux-Bourg. Tous voudraient y rétablir plus de trafic, mais certains ne souhaiteraient pas que les automobilistes y stationnent trop longtemps, alors que d'autres désireraient même construire un ou deux grands parkings en périphérie et ménager un cheminement uniquement piétonnier vers le centre-ville. Des demandes évidemment aussi contradictoires qu'intéressées, mais auxquelles le Conseil communal et le Conseil général doivent répondre avec le plus de clarté possible, en montrant à tous les citoyens la cohérence et la pertinence du projet qui est soumis ici, ainsi que son souci d'œuvrer à l'intérêt général de toute la population. La circulation et le stationnement, voilà encore un domaine dans lequel les communes conservent une certaine autonomie de décision. Pour la défendre contre ceux qui sont prêts à recourir auprès de l'Etat contre toute mesure qui leur déplaît, fût-elle largement acceptée par les diverses autorités communales, il ose espérer ici que tous ici présents auront à cœur d'assumer la politique voulue par l'exécutif, pour autant qu'elle soit ensuite votée par le législatif. Il remercie l'assemblée de son attention.

M. P. Quinche le remercie et dit que son intervention va tout à fait dans le sens de son état d'esprit. Il répond encore à Mme E. Buschini au sujet des vignettes. Ces dernières sont réclamées depuis qu'il est entré dans l'exécutif. Il est dans les starting-block, il attend encore seulement le vote pour démarrer. Petit bémol, ce sont les vacances d'été qui arrivent et il ne va pas être possible de commencer avant. Il espère avoir résolu beaucoup de choses d'ici la fin de l'année. Il rappelle aussi que d'ici une année, les gens vont changer, donc il trouverait bien pouvoir poser les rails avant le changement, de façon à ce que cela puisse continuer.

Le président résume l'amendement : art. 8 remplacer l'heure de fin de paiement pour 19 heures.

Il demande de voter ce changement. L'amendement est accepté à 25 voix contre une.

Au vote, le rapport est accepté à 24 voix contre 2.

8. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 360'000.00 ayant pour objet la réfection de la toiture plate de la salle de gymnastique du Collège de Vauvilliers. Clause d'urgence

M. J.-M. Buschini dit qu'il l'avait déjà annoncé lors du Conseil général précédent, il y a urgence avec cette salle de gymnastique. Les usagers auront pu constater cette urgence, car les heures de gymnastique débutent par un parcours d'obstacles afin de tourner ou de sauter par-dessus les seaux mis en place vu les nombreuses infiltrations d'eaux... Il fait remarquer la clause d'urgence et en explique les deux effets. Premièrement il ne faut pas attendre la fin du délai référendaire pour commencer les travaux et deuxièmement, cela a permis de déposer des demandes de permis de construire qui ont déjà paru dans la Feuille officielle. Toutefois, il précise que cette démarche n'engage en rien le choix de l'assemblée de ce soir. Clairement, les écoliers sont les principaux usagers de cette salle, mais il y a aussi plusieurs sociétés (société de gymnastique de Boudry bien sûr, mais aussi le volley-loisirs et l'activité Midnight). Jusqu'à maintenant, toutes les activités ont pu être maintenues. Pour les soirées Midnight, la pause estivale a commencé il y a quinze jours. Mais il avoue être très inquiet concernant cette situation. Bien sûr, il y aura la suite des travaux pour le collège de Vauvilliers qui va occuper les séances du Conseil général encore pendant quelques années. Les investissements ont été mis dans le plan d'investissement et il est prévu de présenter, l'année prochaine devant le législatif, une demande de crédit cadre avec la description de tous les travaux. Si nécessaire, il déposera

au préalable une demande de crédit d'étude. Il dit que le chiffrage des choses n'est pas encore assez avancé pour le savoir. Il doit aussi répondre à toutes sortes de normes, que ce soit pour les salles de gymnastique, la piscine, les couloirs, les escaliers, les façades au niveau thermique et également pour l'accès pour les handicapés, il dit qu'il faudra y ajouter un ascenseur. Il travaille avec plusieurs entreprises pour pouvoir évaluer tout cela. Cela prend du temps et la liste n'est sûrement pas exhaustive. Il indique aussi que l'architecte est présent ce soir, si quelqu'un a une question à lui poser, il peut le faire.

Le président demande s'il y a une question pour l'architecte. Il n'y en a pas pour le moment.

M. J.-P. Mösch, au nom de la Commission de gestion et des finances, déclare que cette dernière a demandé, comme lors du rapport de la dernière séance, une planification des travaux à réaliser dans ce collège ces prochaines années. Comme M. J.-M. Buschini vient de le dire, ce travail est actuellement en cours et sera présenté en vue d'un crédit cadre. Il s'agit surtout de chiffrer les travaux pour les répartir ensuite, probablement sur plusieurs années, selon la capacité de d'investissement. Une véritable stratégie d'investissement sur tous les bâtiments appartenant à la commune est et sera toujours dépendante de la capacité de Boudry à investir, mais il n'y aurait que peu de risque sur les autres bâtiments, hormis quelques projets qui sont déjà recensés. Au vote, l'arrêté a été approuvé par 6 voix et une abstention.

M. K. Atchade, au nom du PLR, ne cachera pas que le groupe a longuement débattu de ce rapport. Pour couper court aux éventuelles spéculations et potentiel suspens, le groupe acceptera le présent rapport doté d'une clause d'urgence. Néanmoins, il reste attentif à la gestion globale de la rénovation du bâtiment de Vauvilliers, mais également à l'état général de notre parc immobilier. À titre de modèle, il encourage chacun à consulter la solution retenue pour la rénovation du bâtiment de CESCOLE à Colombier. Ces bâtiments seront légués aux générations futures, il souhaite donc que chacun puisse prendre garde à la qualité de ce legs.

Mme I. Zürcher Vuillaume, au nom du PS, dit qu'après avoir lu ce rapport, le groupe socialiste est convaincu non seulement de l'utilité de ces travaux mais aussi de leur urgence absolue. En effet, l'utilisation de la salle n'est plus garantie, que ce soit pour les élèves ou pour les sociétés. De plus, il est évident que le moment idéal pour les réalisations de ces travaux se situent pendant les vacances scolaires, notamment celles d'été. Le groupe soutiendra pleinement cette demande de crédit et sa clause d'urgence.

M. B. Thomson, en son nom, déclare qu'il a hésité à demander un amendement pour ce rapport en appelant cette salle « le sauna du collège de Vauvilliers ». Toute plaisanterie mise à part, la taux d'humidité dans cette salle, après les températures de cette semaine caniculaire doivent être très élevées. Il laisse à chacun le soin de l'imaginer. Il suggère, ou il souhaite, que le Conseil communal mette en priorité la pose d'une ventilation monobloc dans les meilleurs délais.

M. J.-M. Buschini répond à M. B. Thomson que la ventilation est justement à l'étude et que cette solution doit être chiffrée. Pour répondre à M. K. Atchade, il prend note du travail d'expert dont il a parlé et lui dit que dans le canton, il y a deux entreprises qui sont capables de faire ce travail et que la Commune de Boudry a déjà travaillé avec ces dernières. Il est évident que la commune prendra langue avec ces entreprises.

Au vote, la clause d'urgence est acceptée à l'unanimité.

Au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

9. **Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 566'400.00 ayant pour objet le renouvellement du Pont Bois-Coinchiez (Passage Supérieur de Boudry)**

Mme M. Braghini dit à l'assemblée que ce pont, malgré les différents noms qui peuvent lui être donnés, se situe sur le territoire de la Commune de Boudry et lui appartient depuis le premier trimestre 2011, avant il appartenait au CFF. Ce dernier a été construit il y a 82 ans, il est vraiment en fin de vie et devient même dangereux. C'est une nécessité de pouvoir le rénover. Elle donne encore quelques informations au sujet des deux plannings possibles cités dans le rapport. Finalement, les dates retenues sont les suivantes : fermeture du pont dès octobre 2020 et réouverture en août 2021. De plus, elle indique que depuis peu, la circulation au centre de Bôle est à 20 km/h et elle explique pourquoi il y a des panneaux mentionnant « bordiers autorisés » sur le pont. C'est à cause des travaux au giratoire de Sombacour à Colombier, afin d'éviter que tout le trafic ne se dévie par cette route. Elle dit encore que lors de la séance du Conseil général du 6 juin à Milvignes, ce rapport a été accepté à l'unanimité.

Rapport de M. J.-P. Mösch, au nom de la Commission de gestion et des finances. Le rapport a été accepté par six voix et une abstention.

M. C. Buschini, au nom du PLR dit que le rapport sur le renouvellement du Pont du Bois-Coinchiez tombe à point avant que l'ouvrage ne s'écroule. Le constat de fin de vie établi en 2009 va enfin aboutir à son remplacement. Il rappelle que ce pont est une nécessité pour la liaison entre les deux gares de ligne CFF différentes (Boudry et Bôle). La chaussée restera à 4 mètres de largeur, car un élargissement du pont serait entièrement à la charge financière de nos communes et sans aucune participation des CFF. Pour la mobilité douce, la longueur de 20 mètres du pont bien visible ne sera pas un obstacle. Les Libéraux-Radicaux accepteront ce crédit d'engagement, qui est groupé avec celui de la commune de Milvignes.

Mme Ch. Vogel Oberlin, au nom du PS, déclare que le groupe s'est penché sur le rapport et en remercie les auteurs. Chacun a pu constater l'état vétuste du pont du Bois-Coinchiez qui permet la liaison routière avec la commune de Milvignes. Ce projet a été initié il y a déjà quelques années et est financé à 75% par les CFF et 25% partagés entre les communes de Milvignes et Boudry. Au vu des constatations de décrépitude de ce pont et le besoin d'aménager les accès, il est raisonnable d'accepter de projet. Comme cité dans le rapport, c'est un lien indispensable entre les communes, bien que la propriété du pont après les travaux revient à Boudry. Actuellement cette route mène à un cul-de-sac, pour les personnes venant de la route de Boudry, puisque celle de Bôle est « bordiers autorisés » durant le chantier du centre de Colombier. Cette situation est provisoire, selon les élus, et ne doit pas se reproduire, car ce serait déloyal envers la commune de Boudry qui investira une somme importante pour ce projet. Le PS acceptera cette demande de crédit

Au vote, le crédit est accepté à l'unanimité.

10. **Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry ayant pour objet une demande de crédit d'engagement de CHF 46'667.00 pour participer à l'augmentation du capital-actions de TransN**

M. J.-P. Leuenberger rappelle au nom du Conseil communal que TransN a eu une augmentation de capital qui a été votée par l'ensemble du secteur TransN. Cette augmentation de capital a été avancée par la Ville de Neuchâtel à l'époque afin de pouvoir effectuer cette augmentation assez rapidement et

le deal était que les communes remboursent la ville dans le délai qui est indiqué dans le rapport. Aujourd'hui, il s'agit de voter ce remboursement.

Rapport de M. J.-P. Mösch, au nom de la Commission de gestion et des finances. Le rapport a été accepté à l'unanimité. Il précise encore que ce montant sera ajouté au poste de fortune qui s'établira dorénavant pour ce poste-là (env. CHF 370'000.00), ce qui apparaîtra dès cette année au bilan. Il est bien clair que ces actions ne rapportent aucun dividende et représente en réalité un petit montant en comparaison avec le fait que la commune verse environ CHF 808'000.00 au pot commun pour les transports régionaux. A noter encore que le car postal n'est pas membre de TransN.

M. K. Atchade, au nom du PLR, dit qu'il soutiendra à l'unanimité le présent rapport.

M. N. Rousseau, au nom du PS, déclare qu'il soutiendra également le rapport à l'unanimité. Il est attaché au développement des transports publics et donc de TransN. Il s'agit d'un remboursement, donc il n'est pas possible de couper à cette dépense.

Au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

11. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry en réponse à la motion déposée par le groupe PS et intitulée « Pour un aménagement piétonnier sécurisé le long de la route des Gillettes »

M. J.-P. Leuenberger déclare que cette motion du parti socialiste rappelle une situation qui date déjà depuis plusieurs années dans le secteur des Gillettes, donc sur le trajet entre le Café du Pont et la gare CFF, tronçon qui se trouve sur le réseau de circulation de la commune. Evidemment ce trajet a subi l'augmentation de la circulation connue de et par tous les modes de circulation. L'intégration sur ce trajet devient difficile et tout le monde est d'accord, y compris le Conseil communal qu'il y a un problème de sécurité évident pour la mobilité douce. Il a suivi la motion socialiste avec les pistes de réflexion que cette dernière a données et il a voulu rester pragmatique en proposant trois variantes de solutions. Ces propositions ne sont toutefois pas exhaustives.

Rapport de M. J.-P. Mösch, au nom de la Commission de gestion et des finances dit que la Commission n'a pas à se prononcer sur cette motion du PS, mais elle a malgré tout discuté du problème en soulevant les points suivants. Premièrement, la dangerosité le long de la route des Gillettes est effectivement très grande, aussi bien pour les piétons que pour les voitures. Deuxièmement, la possibilité de toucher aux terrains agricoles est très petite et une acquisition de terrain demanderait l'accord de divers copropriétaires, ce qui est très difficile à obtenir. Troisièmement, la possibilité de prévoir un parcours alternatif comme visible en jaune sur la page 7 du rapport serait la plus intéressante, mais difficile et coûteuse à réaliser. Quatrièmement, ce qui pourrait être fait dans l'immédiat, des signaux pour marquer la chaussée, des panneaux clignotants ou d'autres marqueurs pour souligner la dangerosité du secteur. Finalement, il serait bon aussi de proposer d'utiliser plutôt la rue de la Gare pour rejoindre la gare CFF.

M. J. Buschini, au nom du PS, dit que la réponse du Conseil communal à la motion pour un aménagement piétonnier sécurisé le long de la route des Gillettes a retenu toute son attention et provoqué un vif débat au sein du groupe. A l'image de la majorité des commissaires de la Commission de gestion et des finances, les membres trouvent cette réponse très succincte. C'est ce mot qui est utilisé dans le procès-verbal de ladite commission et il ajoute, voire lacunaire. Il est conscient que cette route est cantonale, cependant aucune demande formelle aux autorités cantonales ne semble avoir été faite. Ces dernières ont la volonté de se séparer de certaines de leur route, mais tant qu'elles leur

appartiennent, ils ont le devoir de les sécuriser. Parallèlement, le Conseil communal est responsable de la sécurité sur son territoire. Force est de constater que les quelques lignes de ce rapport ne peuvent être apparentées à une étude approfondie. Contrairement à ce qui est prétendu, les membres sont persuadés qu'un tracé qui ressemble à celui dessiné en jaune, mais plus court, ou mieux le tracé rouge, qui se situe sur une parcelle cantonale, sont de vraies solutions. Au vu de ce qui précède, les membres du groupe propose de ne pas classer cette motion et appelle les membres du PLR à en faire de même. Des mesures de sécurisation urgentes doivent être prises le long de cette route. Ce premier rapport semble soulever une certaine complexité dans l'aménagement d'un tracé piétonnier. Dès lors, le groupe est ouvert à ce qu'une étude externe soit éventuellement proposée. Il anticipe également une éventuelle réponse qui irait dans le sens des statistiques qui disent qu'il n'y a jamais eu d'accident grave sur ce tracé. Devrons-nous attendre qu'un pendulaire se fasse renverser par une voiture ou qu'un enfant en course d'école sortant des Gorges de l'Areuse passe sous un car postal pour qu'il soit investi dans la sécurisation de cette route ? Il remercie l'assemblée de son attention.

M. K. Atchade, au nom du PLR, demande une suspension de séance, au nom de l'art. 45 du RGC. Il faut cinq membres du Conseil général.

M. R. Dubois, en son nom, a une motion d'ordre, une précision. Il remarque que dans le rapport du Conseil communal, il n'y a pas de proposition de classement. De ce fait, en théorie, le Conseil général ne pourrait pas classer cette motion et elle devrait rester en suspens.

M. D. Schürch lui répond qu'à ce stade, c'est un rapport d'information. Comme il va y avoir une suspension de séance, il aimerait encore rendre sensible les membres du Conseil général à un aspect qui n'a pas été évoqué dans les différents débats de groupes concernant cette motion. Dans la Loi sur les Communes, art. 25, il est énuméré les attributions du Conseil général. A l'alinéa 6, il cite : « Il exerce le droit d'initiative de la Commune ». En fait, ce qui est un peu ambigu dans cette affaire, c'est que le Conseil général, à travers une motion, interpelle le Conseil communal au sujet d'une route dont il n'est pas propriétaire. A ses yeux, cette demande n'est pas adressée à la bonne autorité. Il propose donc à chacun de réfléchir à cette motion d'initiative communale parce c'est le droit des Conseillers généraux et ainsi ils pourraient atteindre les autorités cantonales.

Le vice-président demande à l'assemblée de voter la suspension de séance. Cette dernière est acceptée. Il demande à chacun d'être de retour à 22h00.

M. J. Buschini, au nom du PS, déclare qu'il a bien entendu la proposition du Conseil communal, c'est-à-dire de déposer une initiative communale et trouve que c'est une bonne idée. Néanmoins, il estime que c'est aussi le travail du Conseil communal d'assurer la sécurité sur son territoire, c'est pourquoi, au vote, il refusera de classer cette motion. Etant donné qu'après discussion avec l'administrateur, il y a lieu de se prononcer sur le classement ou non de cette motion. La volonté du groupe PS est donc de ne pas vouloir laisser cette route comme elle est actuellement.

Mme E. Buschini, en son nom, dit qu'elle ne comprend pas tout à fait la réponse du Conseil communal qui dit que cette route est cantonale et que pour cette raison qu'il n'est pas possible de faire quelque chose. Elle aimerait savoir pourquoi il a été possible de voter un crédit d'étude pour le réaménagement du carrefour de la RC5 devant le Centre de l'Ile, alors que c'est aussi une route cantonale. Là-bas, il est possible de faire une étude pour la circulation et ici, aux Gillettes, il n'est pas possible de trouver une solution pour sécuriser les piétons.

M. J.-P. Leuenberger lui répond que la motion indique clairement qu'il fallait travailler au niveau des services communaux, sans externalisation.

M. J. Buschini, en tant que motionnaire, dit qu'il lui semble qu'il demandait une étude interne, pour une raison évidente de coûts. Néanmoins, même avec une étude interne, il lui paraissait possible de contacter les services et les autorités du canton. Il trouve cet argumentaire fallacieux à ses yeux.

M. J.-P. Leuenberger dit qu'il aurait pu, en effet, contacter les services cantonaux, mais ces derniers ne sont pas des bureaux d'ingénieurs, ni des bureaux de conseils qui donnent des solutions. Il a été parlé d'un crédit d'étude pour un croisement et il n'y a pas eu de demande de crédit d'étude pour ce tracé parce qu'il a voulu être fidèle à cette motion.

M. R. Dubois, à la suite de ce qui vient d'être dit, déclare qu'il pense qu'il y a un moyen d'être fidèle à cette motion qui demandait une étude interne et en même temps de chercher des solutions pour la sécurité des piétons. C'est-à-dire qu'il fallait réfléchir au sein de l'administration à des solutions, puis de voir qu'il y avait besoin d'externaliser une étude, donc de proposer un crédit d'étude en réponse à la motion. Cela serait une réponse pertinente à cette motion.

M. E. Buschini, en son nom, voulait exactement proposer la même chose.

M. B. Thomson, en son nom, dit qu'il comprend que c'est une motion et une réponse à une motion. Ce n'est pas une demande de crédit d'engagement. Effectivement, il trouve que le Conseil communal a fait un travail, non pas négligeable car il y a des détails sur les possibilités, mais le fait important est que la commune n'est pas propriétaire de cette route. L'objectif de M. D. Schürch de proposer une initiative communale est pleine de bon sens. Il dit que chacun est conscient de la situation financière de la commune et sait que demander un crédit supplémentaire pour un crédit d'étude n'est juste pas à l'ordre du jour.

M. R. Dubois revient au sujet de l'initiative communale au Grand Conseil et donne la procédure. Il s'agirait de déposer cette demande sous forme de motion au Grand Conseil, attendre quelques mois qu'il y ait un vote là-dessus. Si c'est accepté, cette motion irait au Conseil d'Etat, qui prendrait quelques temps encore pour répondre et peut-être qu'il proposerait la même chose que ce qui est proposé aujourd'hui, un refus. C'est un processus qui prendrait plusieurs années et qui risquerait de se perdre dans les méandres de la complexité législative du Grand Conseil qui est bien supérieure à celle d'une commune. Concrètement, c'est un processus qui ne garantit de loin pas d'avoir une réponse, et surtout, qui ne garantit absolument pas d'avoir un crédit financier pour faire un trottoir au bord de cette route, surtout que la route est cantonale. Mais il rappelle que la sécurité est de la responsabilité de la commune. Il ne connaît pas exactement les partages, mais il pense que le fait de créer le trottoir serait pour la commune et pense que la commune pourrait aller à la rencontre du canton. Concrètement, partir sur la voie cantonale, déposer une initiative au niveau du Grand Conseil, c'est remettre en les mains du Grand Conseil et du temps que cela peut prendre, la sécurité des usagers des routes de notre commune. Ce soir, tout le monde l'a dit que la dangerosité de ce tronçon était extrêmement élevée et en Commission de gestion et des finances avait le même avis. Il pense que déposer une initiative au Grand Conseil, ce n'est pas prendre cette dangerosité au sérieux.

M. K. Atchade déclare qu'en effet une motion communale peut se perdre dans les méandres du système, c'est pour cela, et cela a été la conclusion de la Commission de gestion et des finances dont il est membre, qu'il a été proposé dans l'immédiat un renforcement de tous les moyens à la disposition pour la sécurisation de cette route. Certains moyens ont été cités par le rapporteur de la Commission. Il a été suggéré un renforcement à l'extrême et dans la mesure des possibilités légales dont dispose le Conseil communal pour avertir, informer, éclairer au maximum, en attendant qu'une solution fiable soit trouvée. Il a été tenu compte, cela dit, de l'état des finances communales, du coût global que la réfection de cette route allait engager. Il est heureux ce soir d'entendre que M. D. Schürch propose une initiative communale que le PS porte et que le PLR soutiendra, et ils veilleront ensemble à ce que

cette initiative aille le plus vite possible, avec les moyens communaux à disposition. Il remercie l'assemblée de son attention.

M. N. Rousseau, en son nom, trouve assez discutable que le canton laisse assumer la sécurité d'une route qui, finalement, lui appartient. Il pense qu'il faudrait discuter, cela serait le sens d'un crédit qu'il demande, avec le canton sur la petite partie de territoire qui lui appartient. Il ne pense pas qu'il y aurait là des dépenses astronomiques. Il imagine que le canton pourrait entrer en matière pour une discussion, puisque de toute façon, il est en train de réfléchir à un transfert des routes cantonales vers les communes. Il pourrait imaginer une négociation à ce stade qui pourrait entrer dans le cadre d'une étude, ce qui permettrait ainsi assez rapidement de réaliser un parcours sécurisé à cet endroit. C'est vrai qu'il y est passé encore récemment et il trouve aussi que c'est dangereux, surtout avec les cars postaux.

Mme M. Braghini dit que M. N. Rousseau a parlé de la volonté du canton à transférer ses routes aux communes. C'est vraiment un projet qui en est à ses débuts. Le canton proposait à la commune de Boudry CHF 600'000.00 pour 1,8 km de route cantonale. Pour l'instant, les communes n'adhèrent pas à cette proposition.

M. R. Dubois se permet encore une dernière précision formelle. Il pense que tout le monde est d'accord avec ce que vient de dire M. K. Atchade. Finalement, la Commission de gestion et des finances et le Conseil communal proposent de chercher d'autres solutions sur le terrain pour accroître la sécurité du lieu. Ce soir, il est proposé de discuter avec le canton pour les mêmes raisons. Il est d'accord sur le fonds, mais sur la forme, il rappelle que le classement d'une motion signifie que la réponse qui a été donnée est satisfaisante et que le législatif juge cette dernière suffisante pour répondre au problème qui a été souligné dans le sujet de la motion. C'est ça, classer une motion. Cela signifie que l'exécutif et l'administration communale peuvent cesser de travailler sur ce problème. Le législatif, de son côté, voit avec le Grand Conseil s'il peut lui donner de l'argent. Il est possible de tenter cela, mais c'est peu probable. Refuser maintenant de classer cette motion, cela veut dire continuer sur ces voies-là, chercher des sécurisations de la route avec les moyens du bord, travailler avec le canton, mais cela veut dire que l'administration communale et le Conseil communal vont continuer de travailler dans cette direction et il pense que c'est important de pouvoir continuer de travailler ensemble dans ce dossier, et non pas de partir seul avec le Conseil général.

M. P. Quinche dit qu'il a été beaucoup parlé de sécurité et qu'il se sent, de ce fait, un peu concerné. A la Commission de gestion et des finances, il a été discuté de moyens permettant d'apporter un peu plus de sécurité en rappelant aux automobilistes comme aux piétons, qu'il y a du danger et que chacun doit être à sa place, au mieux. Cela ne veut pas dire qu'ils feront des miracles, il ne pourra pas faire de tunnel pour mettre les piétons dedans, pour qu'ils soient bien à l'abri. C'est une piste qu'il trouve intéressante, cela permettrait d'évoluer et de voir venir ce qui risque de tomber sur la figure des communes avec le report des routes cantonales. Il ne souhaite pas commencer à dépenser des milles et des cents pour résoudre un problème qui peut-être ne nous appartiendra plus ou qui risquerait de coûter deux fois plus cher. Il pense que la raison peut aider à trouver quelques moyens.

Le président le remercie et pense qu'il est maintenant grand temps de demander à l'assemblée de voter le classement ou non de cette motion.

Au vote, le classement de cette motion est refusé à 25 voix et une abstention.

12. Informations du Conseil communal

Mme M. Braghini donne l'information suivante au sujet des élections communales de l'année prochaine. La date des élections est fixée au 14 juin 2020, ce qui signifie que le dépôt des listes devra être effectif au 20 avril 2020.

Elle ajoute qu'elle termine son année de présidence dimanche prochain. Ce sera son collègue M. J.-M. Buschini qui prendra la relève et M. J.-P. Leuenberger sera secrétaire.

13. Questions

Mme E. Buschini a trois questions. Elle demande au président s'il préfère qu'elle les pose les trois en même temps ou une après l'autre. Il pense que c'est plus simple une après l'autre.

La première question concerne donc la place de jeux multisports de Vauvilliers. Elle constate avec plaisir le grand succès de cette place. Elle est souvent occupée par des enfants, ados et adultes, mais malheureusement certaines personnes ne respectent pas du tout les habitants du quartier. Ils viennent avec des « box » et la musique est très forte, souvent à des heures tardives. Les habitants proches du collège de Vauvilliers se plaignent des nuisances nocturnes dues à ce terrain multisports. Elle a constaté qu'il n'y avait pas de panneau d'utilisation. Elle demande si la commune pourrait règlementer l'utilisation du terrain de sport jusqu'à 22 heures au plus tard et y interdire également la diffusion de la musique.

M. P. Quinche lui dit qu'il a déjà eu des contacts avec des personnes qui sont gênées et il peut le comprendre. Le service des bâtiments ainsi que celui de la sécurité publique vont faire les démarches pour mettre à ban cette place. En effet, pour l'instant, il n'y a aucune signalisation. Ensuite, il sera possible d'intervenir, soit avec les agents de la sécurité publique, soit avec la police neuchâteloise. La mise à ban déterminera le temps d'utilisation : 6h - 22h normalement. L'affaire est prise en main, toutefois il faut respecter les délais, il faut que le ministère public étudie notre demande et cela prendra un certain temps.

Le président demande si cela pourra être réglé pour les vacances d'été.

M. P. Quinche ne peut pas lui promettre à cause des fêtes judiciaires.

Deuxième question de Mme E. Buschini. En haut du dos d'âne, en venant de Vauvilliers, elle dit qu'il est difficile de voir le poteau gris placé sur la droite devant l'ancien passage piétons. Plusieurs conducteurs ont déjà dû se rendre à la carrosserie avec leur voiture parce qu'ils ne l'ont pas vu. Elle demande s'il serait possible de marquer ce poteau d'une couleur plus voyante.

M. P. Quinche lui dit qu'il verra ce qu'il peut faire avec les services communaux pour le rendre plus voyant. Il lui semblait que ce dernier avait déjà des bandes réfléchissantes.

M. J.-P. Leuenberger lui assure qu'il fera mettre de la couleur et davantage de bandes réfléchissantes sur ce poteau.

Troisième question de Mme E. Buschini au sujet des zones 30 km/h. Il est dit que le piéton n'est pas prioritaire en zone 30, mais peut traverser n'importe où. Les personnes âgées et les enfants ne se sentent pas en sécurité sans les passages piétons et ont de la peine à savoir s'ils peuvent traverser. L'automobiliste ne s'arrête pas toujours. Elle demande s'il serait possible de rétablir les passages piétons, au moins à la sortie des magasins de la rue Oscar-Huguenin et devant la poste.

M. J.-P. Leuenberger lui répond que le 30km/h est réglementé. Une information dans le Boudry-News a orienté la population pour savoir comment se comporter dans les zones 30 km/h, que ce soit avec

une voiture, en vélo, à pied ou avec des cannes. Et pour pouvoir mettre une route en zone 30 km/h, il faut prendre des mesures en amont, puis établir le 30 km/h et finalement les passages cloutés disparaissent. Mais si le législatif le veut, et il a déjà répondu à cette question le 6 mars lors de la consultation publique, et bien il les rétablira, bien que cela soit contraire aux règles de la circulation routière. Il n'est pas encore peint, mais cela viendra.

M. K. Atchade a une question au sujet du parascolaire. Il y a des rumeurs qui font état d'un taux d'occupation énorme. Il demande s'il faut s'inquiéter d'une future saturation du nouveau bâtiment parascolaire. Le cas échéant, est-ce que la commune anticipera mieux la prochaine étape, même si elle a prouvé son talent à réaliser un bâtiment pour le parascolaire de qualité, dans l'urgence.

M. J.-M. Buschini lui dit que Boudry répond aux recommandations cantonales et qu'elle est même une des rares communes, avec Corcelles, qui sont nettement au-dessus de ce que souhaite le canton (20%). Il n'aimerait pas dire de bêtises, mais sauf erreur, Boudry couvre le 23-24 % de la population d'enfants entre 4 et 11 ans. Evidemment, il serait envisageable de continuer à le développer. Mais, comme chacun le sait, quelques millions ont été engagés dans cette structure parascolaire. Il constate aussi que plusieurs personnes ont obtenu l'autorisation pour fonctionner comme maman de jour, donc il y a peut-être des solutions à trouver de ce côté-là. En faire davantage, c'est difficile. En effet, il y a une liste d'attente, malgré le nombre conséquent de places et il est demandé aux parents de chercher des solutions, par exemple avec une maman de jour. Clairement, il ne sera pas répondu à nouveau dans l'urgence comme cela avait été fait pendant la construction de la structure en remettant des tables de midi. Ce n'est en tout cas pas la vision actuelle du Conseil communal.

M. K. Atchade pose encore une question à l'attention du bureau du Conseil général. En tant qu'ancien président, il demande à l'ancien président qu'est M. A. Sandoz, combien de fois il a travaillé avec son bureau pendant cette année de présidence.

M. A. Sandoz lui répond que le travail s'est tellement bien passé qu'il n'a pas eu besoin de travailler avec le bureau.

M. K. Atchade demande si M. A. Sandoz ne pense pas qu'il faudrait travailler à un amendement du Règlement général de Commune pour doter le bureau du Conseil général d'un pouvoir de travail un peu plus conséquent que ce qui a lieu actuellement. Il donne un exemple : la dernière lettre qu'il a reçue. Il pense, et cela n'est en rien contre M. A. Sandoz, qu'il est souvent difficile pour le président de décider directement de la décision à prendre. Il se réfère dans ce cas au Conseil communal. Il rappelle à tous les conseillers généraux que cette séance est une séance du législatif où, il caricature, il serait possible de décider de « mettre dehors » le Conseil communal, et travailler en bonne entente sans qu'il ait une information que nous décidons de ne pas vouloir la leur donner. C'est le pouvoir que le législatif a dans cette séance. Il demande si les conseillers généraux ne pensent pas...

Il est interrompu. Il lui est rappelé que dans le point des questions, il n'y a pas de débat.

Il accepte et pense que le vice-président a compris la teneur de sa question.

M. A. Sandoz, en son nom, ne voit pas forcément la nécessité, mais dit qu'il est toujours possible de faire mieux. Il laisse au nouveau président le choix de mettre en place ou non des séances supplémentaires ou des communications supplémentaires à l'intérieur du bureau. Personnellement, il n'en a pas ressenti le besoin.

M. B. Thomson, en son nom, au sujet du rapport voté et accepté pour la recapitalisation de TransN. Il demande si la date d'entrée en fonction des nouveaux trams est connue.

M. J.-P. Leuenberger lui répond que non, il ne sait pas.

Le vice-président dit qu'il est d'usage que le parti du nouveau président invite l'assemblée à une verrée en fin de séance d'élection, toutefois cela sera au mois d'octobre que l'intronisation de son successeur sera fêtée.

La séance est levée à 22h25.

Boudry, le 24 septembre 2019

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le vice-président Le secrétaire

Alain Sandoz

Jean-Daniel Böhm